

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 AOUT 2019 A 20 H 00

Convocation du 22 août 2019

PRESENTS : Mr le Maire, Mrs Cloche, Reynaud, Mme Paillard, Mrs Gachon, Martinat, Guénard, Escoffier, Roig, Mmes Gordillo, Ranc.

ABSENTS : Mme Gambetti donne procuration à Mr Gaudibert,

Excusés : Mme Boureghda, Mr Rouby.

Secrétaire de séance : Mme Paillard.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DROME SUD PROVENCE :

La composition actuelle de l'assemblée n'est règlementairement pas valide.

Elle est déterminée selon 2 modalités :

- **ACCORD LOCAL (47 sièges) :** Les communes membres doivent se prononcer spécifiquement par délibération sur la répartition des sièges, sous réserve de la majorité des deux tiers de la population représentant la moitié des conseils municipaux, (soit 27 977 habitants et 7 communes).
- **REPARTITION DE DROIT COMMUN (à défaut d'accord local) - 42 sièges :** application des dispositions de droit commun.

Le conseil municipal doit délibérer avant le 31 août prochain pour se prononcer sur la répartition des sièges en cas de volonté d'un accord local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des voix (1 abstention) se prononce pour une répartition de 47 sièges.

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (P.U.P) – LOTISSEMENT « LA CLAIRIERE DE BALMA » :

Mr REYNAUD Guy, partie prenante dans ce dossier, quitte la réunion.

Mr le Maire rappelle que le projet présenté par la société VALRIM (lotisseur) et Mr REYNAUD Guy (propriétaire), pour un lotissement en zone AUh du PLU pour recevoir environ 24 nouveaux logements, nécessite la réalisation d'équipements publics (création de voirie et raccordement à la RD 141 ; réseau de collecte des eaux pluviales et eau potable).

Une étude préliminaire a été faite pour estimer le coût du programme de travaux des équipements publics (montant prévisionnel **HT 168 086 – TTC 201 703 €**) ; un projet de convention de projet urbain partenarial (P.U.P) transmis le 08 juillet dernier indique la répartition financière entre la commune et les aménageurs comme suit :

- Part aménageurs : 121 021.97 € TTC
 - Par Commune : 80 681.03 € TTC
- 201 703.00 € TTC

Une demande d'effort financier a été faite auprès des aménageurs, Mr le Maire informe le conseil municipal que le groupe VALRIM a transmis ce jour une proposition pour une réduction de la participation communale **de 8 900 € HT – 10 680 € TTC**, soit une nouvelle répartition financière comme suit :

- Part aménageur : 131 701.97 € TTC

- Part commune : 70 001.03 € TTC
201 703.00 € TTC

Un tableau plus précis de répartition financière actualisée sera demandé auprès du groupe VALRIM, en précisant les montants HT puisque la commune récupère la TVA, pour une décision à prendre au prochain conseil municipal, selon un financement comme suit :

FINANCEMENT DES DEPENSES PREVISIONNELLES DES EQUIPEMENTS PUBLICS

DEPENSES		RECETTES	
Travaux estimés : (168 085.84 HT)	201 703.00 € TTC	Part aménageurs : (100 851.64 € HT + 8 900 € HT)	109 751.65 € HT
		T.V.A :	33 617.17 €
		Part COMMUNALE :	58 334.18 €
TOTAUX :	201 703.00 TTC	TOTAUX :	201 703.00 TTC

LOTISSEMENT « Les truffières » :

Le conseil municipal est informé de l'accord du permis d'aménager au profit de la SARL BRAZIMMO, pour un lotissement de 6 lots d'habitation, situé quartier Fraisse à la sortie ouest du village.

ENTREE VILLAGE – RD 341 Route de Valréas :

Mr le Maire présente la dernière version transmise par le bureau d'étude NALDEO, qui prend en compte les modifications après le passage au CETOR (îlot paysagé central, trottoir remplacé par un cheminement piéton de niveau, mise en place d'une écluse).

Le Centre Technique du Département a mis en place, pour test d'écluse, un rétrécissement de la chaussée qui pourra ultérieurement être validé en CETOR.

L'enfouissement des réseaux devra être inclus dans le projet ainsi qu'une réflexion sur la réservation des boîtes pour un éventuel éclairage public.

HANGAR :

Le conseil municipal prend connaissance d'un projet de règlement intérieur pour la mise à disposition des locaux au profit des associations.

Le conseil municipal délibérera ultérieurement sur ce document.

MUR ACCES CIMETIERE :

Suite à une entrevue avec Mr et Mme LEBROU (propriétaire de l'habitation), leur géomètre (Atelier Foncier) et la mairie, il ressort que la commune n'est pas mitoyenne du mur mais riveraine. La mairie est en attente de la suite donnée par les propriétaires des murs en vue d'une sécurisation des lieux.

DOTATION DEPARTEMENTALE :

Suite aux données financières D.G.F connues pour le calcul des taux de subvention 2020, le Département de la Drôme nous informe que le taux de subvention passera de 40 % à 30 % pour les dossiers 2020.

SYNDICAT DES EAUX LA BAUME DE TRANSIT / SOLERIEUX /CLANSAYES – SIEBS- :

La procédure administrative de la dissolution du SIEBS en vue de son transfert au Syndicat RAO est en cours.

Les locaux qui font l'objet d'un bail locatif entre la commune et le SIEBS seront disponibles à partir de Janvier ou février 2020.

Une étude sera faite pour envisager la restructuration de l'ensemble du bâtiment.

ECOLE :

Nom de l'école : Une consultation sera faite à nouveau ; le prochain bulletin municipal comprendra un coupon à renseigner, à détacher et à déposer en mairie.

Mme Paillard Sandrine fera un article dans le bulletin municipal.

Petits travaux : Certains ont été réalisés, il reste la pose d'une sonnette filaire.

Concernant les sanitaires une étude doit être faite pour une réfection totale.

LOGEMENT COMMUNE « LES SYRAH » :

Mme Suzy MIRABEL quitte le logement au 31 août prochain.

Un avis sera fait pour ce logement de type T2 – loyer 360 €.

QUESTIONS DIVERSES :

Rivière le LEZ : il est signalé des dépôts sauvages.

Talobre : Mr CHAUVIN Gilbert, riverain, a fait part du mauvais état des rives. Ce cours d'eau est entretenu par le Syndicat Mixte Bassin Versant du Lez.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DROME SUD PROVENCE : Communication du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, ainsi que du SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS.

PERMIS DE CONSTRUIRE CENTRE EQUESTRE : le maire rappelle au conseil municipal la validation de ce document d'urbanisme.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LEZ : Communication du rapport d'activité année 20108

AIRE DE LAVAGE DES SULFATEUSES : Les viticulteurs de la Commune ont répondu individuellement au questionnaire de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence sur le projet d'aire de lavage.

Prochain conseil municipal : Lundi 30 septembre à 18 h 00.

FIN DE SEANCE : 22 h 30

<i>GAUDIBERT Jean-Louis</i>	<i>GACHON Wilfried</i>	<i>CLOCHE Jacky</i>
<i>REYNAUD Guy</i>	<i>PAILLARD Sandrine</i>	<i>RANC Simone</i>
<i>MARTINAT Hervé</i>	<i>ROIG Jérôme</i>	<i>BOUREGHDA Corinne</i>
<i>GORDILLO Nathalie</i>	<i>GAMBETTI Pascale</i>	<i>GUENARD Jérôme</i>
<i>ESCOFFIER Patrice</i>	<i>ROUBY Sébastien</i>	

